



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **22 février 2021**

Décision n° **CP-2021-0392**

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Politique agricole - Attribution de subventions aux organisations professionnelles agricoles pour leurs actions 2021**

service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie**

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Issam Benzeghiba

Affiché le : mardi 23 février 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, MM. Marion, Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Runel (pouvoir à M. Longueval).

Absents non excusés : M. Kabalo.

Commission permanente du 22 février 2021**Décision n° CP-2021-0392**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Politique agricole - Attribution de subventions aux organisations professionnelles agricoles pour leurs actions 2021**

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 3 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

La Métropole de Lyon a approuvé, par délibération du Conseil n° 2018-2666 du 16 mars 2018, sa politique agricole, dans laquelle elle prévoit à travers son 5^{ème} axe, de poursuivre les partenariats avec les organisations professionnelles agricoles. La Métropole a également approuvé, par délibération du Conseil n° 2019-3625 du 24 juin 2019, sa stratégie alimentaire de territoire.

En complément de la Chambre d'agriculture du Rhône, plusieurs organismes interviennent en appui aux exploitants agricoles (veille sanitaire, remplacement en cas d'absence, etc.) dans le cadre de projets de développement particuliers (création de structures collectives de commercialisation, développement des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), ventes en paniers, etc.), pour sensibiliser les consommateurs lors de difficultés rencontrées sur le plan juridique ou encore lors de la conversion en agriculture biologique ou en accompagnement d'installation hors cadre familial dans le cadre d'espaces tests agricoles. Du fait de leur expertise, ils accompagnent également efficacement la Métropole dans la réalisation de ses projets comme, notamment, la mise en œuvre de sa feuille de route sur l'agriculture et l'alimentation.

La Métropole soutient ces organisations agricoles depuis plusieurs années et il est proposé à la Commission permanente de poursuivre cet accompagnement dont les actions concourent à atteindre les objectifs de la politique agricole métropolitaine.

I - Association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB)

L'ARDAB est une association à but non lucratif regroupant des agriculteurs du Rhône et de la Loire majoritairement engagés en agriculture biologique. Fin 2017, l'association, créée en 1986, comptait 380 adhérents dont la moitié est dans le Département du Rhône : 260 exploitations du Rhône sont en agriculture biologique, dont une trentaine sur le territoire de la Métropole.

Les missions de l'ARDAB sont de diffuser des informations sur l'agriculture biologique à destination des professionnels et du grand public, de proposer et d'animer des formations spécifiques pour les agriculteurs biologiques, d'accompagner les conversions à l'agriculture biologique, de mettre en réseau ses adhérents, d'accompagner des projets collectifs de territoire et, enfin, d'apporter un appui aux filières et tout particulièrement de faire progresser l'introduction de produits bio en restauration hors foyer (RHF).

En 2021, l'ARDAB souhaite développer un programme d'actions spécifiques au territoire métropolitain, en renforçant le socle des actions précédentes par de nouvelles actions :

- l'accompagnement au développement de filières connectées au territoire de la Métropole : un travail pourra être mené notamment sur la filière légumes et sur la filière œufs, pour répondre à la demande locale (nouvelle action),
- le développement des circuits courts : il s'agit de faciliter l'installation, la conversion, la diversification des agriculteurs en agriculture biologique, en leur montrant le potentiel de débouchés en circuits-courts. Elle accompagne les producteurs dans leur stratégie de commercialisation, et les distributeurs dans leur recherche d'approvisionnement et organise la mise en relation entre producteurs et acheteurs de produits bio.

Pour cela, l'ARDAB propose un appui individuel et collectif des producteurs en circuits courts, ainsi que des metteurs en marché. Elle accompagne les producteurs dans leur stratégie de commercialisation, et les distributeurs dans leur recherche d'approvisionnement. Par différents moyens, elle organise la mise en relation entre producteurs et acheteurs de produits bio. Enfin, elle appuie la création ou la revitalisation de marchés biologiques ou de points de vente collectifs. Les actions de l'ARDAB seront les suivantes :

- la promotion de l'agriculture bio : mise à jour du guide des bonnes adresses bio, du "Bon plan bio", annuaire en ligne géo-localisé L'ARDAB communiquera à la Métropole les données de cet annuaire concernant le territoire métropolitain et organisera différents événements pour promouvoir la bio comme la fête du lait bio, les Estivales bio, ou l'opération Manger bio et local c'est l'idéal,
- le développement de la part des produits bio et locaux dans la RHF,
- l'accompagnement de 5 collèges de la Métropole dont la restauration est en régie directe, pour s'approvisionner en produits bio locaux,
- la planification des volumes nécessaires pour approvisionner les collèges en régie directe de la Métropole en produits bio locaux.

Le coût de l'ensemble de ces actions est estimé à 86 000 € TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 41 550 €.

Le plan de financement pour 2021 s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
accompagnement structuration filières	10 000	Métropole	41 550
développement circuits courts	21 000	Département de la Loire	10 720
promotion de la bio – plan bio et événements	21 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	9 266
actions transversales Rhône Loire	12 500	État	15 700
accompagnement appro bio local collèges Métropole	18 500	autofinancement	8 764
planification des volumes pour approvisionner les collèges	3 000		
Total	86 000	Total	86 000

En 2020, la subvention métropolitaine était de 26 940 €.

Cette participation a permis à l'ARDAB d'accompagner au développement des circuits courts (une trentaine de producteurs, environ 77 demandes de marchés/AMAP/magasins, etc.) et au développement de l'approvisionnement bio dans la RHF. L'ARDAB a accompagné en 2020 5 collèges en régie de la Métropole dans l'introduction de produits bio et locaux dans leurs cantines : Paul Emile Victor à Rillieux la Pape, Paul d'Aubarède à Saint Genis Laval, Jean Monnet et Bellecombe à Lyon, Jean-Jacques Rousseau à Tassin la Demi Lune. L'ARDAB a également fait la promotion de la bio à travers le guide des bonnes adresses bio et les différents événements annuels. Durant la crise de la Covid-19, l'ARDAB s'est fortement mobilisée pour répondre aux besoins des producteurs, les aider à réorienter leurs débouchés, organiser des mises en relation etc.

II - Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADDEAR)

Créée en 1991, l'ADDEAR du Rhône est un réseau de paysans qui participe à la mise en place d'alternatives concrètes pour une agriculture paysanne respectueuse de l'environnement, ouverte sur la société et créatrice d'emplois. Elle se donne pour objectif de maintenir des campagnes vivantes et d'assurer aux paysans des conditions de vie décentes. Pour cela, elle mène des actions de promotion de l'agriculture paysanne (week-end de ferme en ferme), des actions d'accompagnement à l'émergence de circuits courts de commercialisation (elle a ainsi été un partenaire de la création de la halle d'Oullins et elle est un membre du collectif "Raccourci"), des actions d'accompagnement à l'installation (espaces-tests agricoles, entreprises localement innovantes), des actions d'accompagnement à la transmission (café transmission, stages collectifs, etc.).

Cette année, l'association se propose de développer sur le territoire métropolitain :

- l'organisation de l'opération "de ferme en ferme" sur la Métropole les 24 et 25 avril 2021,
- l'organisation d'opérations d'accueil collectif en matinée sur le territoire de la Métropole, et d'accompagnement individuel de porteurs de projet sur le territoire métropolitain (52 porteurs de projets avec un projet sur le territoire métropolitain accueillis depuis 2015, dont 9 se sont installés et 22 sont toujours en cours d'accompagnement),
- l'organisation d'actions de mise en réseau avec l'organisation de journées collectives, comme un café "rencontre-recherche d'associé(e)s" à l'automne et l'accompagnement de communes ou intercommunalités souhaitant créer les conditions d'une dynamique d'installation/transmission,
- l'aide à l'émergence de lieux tests agricoles pour accompagner de jeunes agriculteurs à tester leur activité avant de s'installer,
- l'encouragement au renouvellement des exploitations et à la transmission des fermes (nouvelle action sur le territoire),
- l'accompagnement de projets collectifs de circuits courts en émergence, portés par des exploitants agricoles comme par d'autres porteurs de projet (AMAP, épiceries, etc.),
- le soutien à la mise en place d'actions en faveur de l'agriculture paysanne : identification de thématiques pour lesquelles les agriculteurs ont un besoin de formation (changement climatique, conditions et bien-être animal, sortie des pesticides, aménagement du territoire, gestion de la ressource en eau, enjeux sociétaux, etc.), mise en place d'un programme de formation, de visites de fermes pour mettre en avant certaines innovations et accompagnement à l'émergence de projets collectifs.

Le coût total de toutes ces actions spécifiques au territoire de la Métropole est estimé à 54 800 € TTC. La Métropole est sollicitée pour une subvention de fonctionnement à hauteur de 25 480 €.

Le plan de financement pour 2021 s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
opération "de ferme en ferme"	5 250	Métropole	25 480
installation/transmission - espaces test agricole	19 250	autofinancement	10 444
accompagnement des projets de circuits courts	2 100		
développement des actions sur l'agriculture paysanne	28 200	autres financeurs	18 876
Total	54 800	Total	54 800

La participation 2020 de la Métropole, qui s'élevait à 15 320 €, a permis de réaliser les journées Rhône Loire - de ferme en ferme qui, à cause de la Covid-19, ont été reportées aux 26 et 27 septembre 2020 avec seulement 28 fermes sur tout le département pour 8 563 visiteurs. L'ADDEAR a accueilli en 2020 près de 110 porteurs de projets dont 40 % habitants le territoire métropolitain, organisé 6 séances d'accueil collectif sur la Métropole (environ 37 participants en tout) et un parcours paysan à Irigny. L'ADDEAR a accompagné 22 porteurs de projet avec un projet sur le territoire métropolitain, dont 7 nouveaux projets en 2020. 95 % des projets accompagnés sont en bio et correspondent à des installations hors cadre familial. De plus, l'ADDEAR a accompagné des porteurs de projets en circuits courts comme des épiceries, le réseau des AMAP et Arbralégumes dans leur recherche de producteurs locaux.

III - Réseau des AMAP Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)

Le réseau AMAP AuRA, par ses nombreuses actions de mise en réseau des consommateurs et des producteurs, accompagne les exploitants agricoles engagés dans des pratiques agricoles innovantes, respectueuses de l'environnement et les consommateurs soucieux de pratiques solidaires et responsables. Le réseau compte 88 producteurs adhérents distribuant leurs produits dans 52 AMAP sur la Métropole, pour plus de 2 600 foyers soit plus de 5 720 personnes soutenant une "agriculture respectueuse de l'environnement, rémunératrice pour les producteurs et insérée dans un tissu économique local". On compte sur la Région AuRA près de 300 AMAP approvisionnées par 780 producteurs, représentatifs de l'ensemble des productions (avec une forte proportion en maraîchage) qui ont permis à environ 11 000 foyers de consommateurs de se remettre en lien avec la production.

Pour 2021, le réseau AMAP AuRA souhaite poursuivre :

- la consolidation des outils technologiques des AMAP sur la Métropole : assurer la maintenance et la formation à Clic'AMAP, développer les sites internet paysans en offrant aux AMAP et paysans en AMAP des formations, de la maintenance et de l'hébergement pour des sites web, diffuser et aider à la prise en main de l'application AMAP'artage,

- l'accompagnement individuel et collectif des producteurs, sur :

- . l'installation et la transmission, avec notamment l'animation de modules paysans en AMAP auprès de groupes de porteurs de projet, et auprès d'étudiants,

- . l'accompagnement des producteurs souhaitant trouver des débouchés en AMAP,

- . l'appui à la solidarité envers les paysans en AMAP avec la mise en place de leviers financiers pour être réactifs en cas d'aléas,

- . l'appui à la communauté avec les lettres d'information, le site internet et la promotion des AMAP pour le développement de nouveaux partenariats,

- le développement des AMAP,

- le renforcement de la solidarité pour une justice agricole et alimentaire, à travers l'essaimage des contrats solidaires en AMAP sur la Métropole pour permettre à des personnes en situation de précarité d'accéder à des paniers d'aliments paysans bio, etc.

Le coût total de l'ensemble de ces actions est estimé à 58 123 € TTC. La Métropole est sollicitée pour une subvention de fonctionnement à hauteur de 43 592 €. Le plan de financement s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
consolider le développement technologique des AMAP sur la Métropole	6 210	autofinancement (25 %)	14 531
accompagner les producteurs sur le plan individuel et collectif	17 500	Métropole (75 %)	43 592
développer le modèle AMAP	20 000		
renforcer la solidarité pour une justice agricole et alimentaire	14 413		
Total	58 123	Total	58 123

En 2020, le soutien de la Métropole aux activités du réseau AMAP s'élevait à 42 416 €. Cet accompagnement a permis au réseau de poursuivre le développement de l'outil de gestion Clic'AMAP et la formation à son utilisation pour passer de 37 % à 50 % d'utilisation par les AMAP du Rhône et de former les AMAP et paysans au développement de sites internet hébergés par le réseau AMAP AuRa. Le réseau AMAP a mené une campagne dans les AMAP de la Métropole sur la transmission et réalisé un kit pour transmettre son AMAP à destination des producteurs en AMAP. Des rencontres-débats pour les agriculteurs ont eu lieu également sur les pratiques agro écologiques, la transmission des fermes en élevage, les femmes en agriculture etc., mais aussi pour le grand public sur d'autres thématiques sensibles. Le réseau des AMAP a également initié une action sur la justice alimentaire en accompagnant l'expérimentation d'AMAP solidaires.

IV - Solidarités paysans Rhône-Alpes (01-69)

L'association Solidarité paysans Rhône-Alpes (01-69) intervient sur les Départements du Rhône depuis 1997 et de l'Ain depuis 2012. Cette association de 120 adhérents a pour but d'accompagner les agriculteurs de l'Ain, du Rhône et de la Métropole rencontrant des difficultés de tout ordre (économique, technique, relationnel, etc.).

L'action est basée sur un accompagnement socio-professionnel réalisé par des équipes de 2 bénévoles, agriculteurs actifs ou retraités, et encadrée par les animatrices salariées de l'association. La méthode déployée est articulée autour du dialogue avec l'exploitant qui est amené à exprimer l'ensemble de ses difficultés et la recherche de solutions adaptées, la mise en relation avec les organismes ou les compétences nécessaires pour arriver à la résolution des problèmes et l'accompagnement physique pour certaines rencontres avec des organismes. Par ailleurs, l'association développe la sensibilisation et la communication autour de son action afin d'être contactée le plus tôt possible pour éviter que les difficultés ne deviennent des problèmes insurmontables. Enfin, elle travaille à développer le réseau de bénévoles. Depuis 2020, l'association réalise des actions de prévention en intervenant dans les établissements scolaires afin de mieux préparer les élèves à leur futur métier d'agriculteur et ainsi de prévenir les difficultés des jeunes installés.

Le coût de l'ensemble de ces actions pour l'année 2021, mutualisées entre le territoire du Rhône et celui de la Métropole, est estimé à 112 300 € TTC.

La participation du Département du Rhône est de 49 300 € TTC, les autres financements viennent du Conseil régional, des organismes sociaux, des assureurs, des cotisations, des communautés de communes etc.

La Métropole est sollicitée à hauteur de 4 000 € TTC.

En 2019, la participation de la Métropole s'élevait à 3 000 €. Elle a permis d'accompagner plus de 100 exploitations dans le Rhône et l'Ain, avec plus de 70 bénévoles-accompagnateurs qui se sont rendus disponibles pour aider des agriculteurs en situation difficile. L'association est également intervenue au Centre de formation et de promotion horticole (CFPH) d'Ecully auprès d'étudiants en brevet professionnel responsable d'entreprise agricole (BPREA) maraîchage diversifié/bio, quasiment tous en reconversion professionnelle, non issus du milieu agricole, et ayant un projet d'installation à la fin de leur formation.

V - Le Service de remplacement du Rhône

Le Service de remplacement du Rhône est un groupement d'employeurs pour le remplacement des chefs d'exploitation, des membres non-salariés, de leur famille travaillant à l'exploitation et de leurs salariés. C'est une association loi 1901. Il permet de mettre à disposition de ses adhérents des agents de remplacement liés au groupement par un contrat de travail, soit en cas d'empêchements temporaires résultant de maladie, d'accident, de maternité ou de décès, soit d'absences temporaires liées aux congés, au développement agricole (réunions au sein de structures agricoles), au suivi d'une action de formation professionnelle ou à l'exercice d'un mandat professionnel, syndical ou électif. Il emploie 40 équivalents temps plein composés de 20 salariés à plein temps et d'embauches complémentaires et ponctuelles. La Mutualité sociale agricole (MSA) est une mutuelle de complémentaire santé qui prend en charge une partie des coûts de remplacement pour les motifs liés à la santé (maladie, congés maternité, accident, maternité/paternité, etc.). Les autres motifs sont soutenus par le Département du Rhône, le compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR), la Chambre d'agriculture du Rhône, l'État, le Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours du Département du Rhône (SDMIS) et la Métropole.

Le Service de remplacement du Rhône sollicite une subvention de la Métropole afin de financer :

- les journées de remplacement des adhérents de la Métropole assurées pour des motifs de responsabilités professionnelles des agriculteurs adhérents, mandats syndicaux ou municipaux ou de formation à hauteur de 60 € la journée de remplacement,

- la prise en charge des adhésions lors de la 1^{ère} année d'adhésion des jeunes agriculteurs, de 130 € la 1^{ère} année d'adhésion du jeune, puis 90 € les 3 années suivantes,

- des actions communication envers les agriculteurs non adhérents du Service de remplacement afin de développer l'emploi en agriculture et inciter les agriculteurs à anticiper le besoin de recours au service de remplacement.

Pour 2021, il est proposé de poursuivre le partenariat avec le Service de remplacement du Rhône et de le promouvoir auprès des agriculteurs métropolitains. Le coût de la mise en œuvre de l'ensemble de ses actions sur le territoire pour l'année 2021 est estimé à 6 247,50 € TTC, répartis comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
soutien aux journées de remplacement, aux adhésions des jeunes agriculteurs et aux actions de communication	6 247,50	adhérents et utilisateurs (37,7%)	2 357,50
		Métropole (62,3%)	3 890,00
Total	6 247,50	Total	6 247,50

En 2020, la participation de la Métropole s'élevait à 3 880 €

VI - L'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA)

L'ISARA est une école d'Ingénieurs dans les domaines de l'agriculture et d'alimentation de statut associatif à but non lucratif, en contrat avec l'État (ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt), créée en 1968. Hors la formation initiale, l'ISARA développe en synergie des activités de recherche, de conseil et de formation continue, d'entrepreneuriat et de développement international. Le lien entre ces activités est permanent et les échanges entre métiers constants. Implantée en 2007 sur le site d'Agrapole, réunissant la majorité des acteurs régionaux des filières agricoles et alimentaires, placée au cœur du site de Gerland, l'école a développé de nombreux liens et interactions avec l'ensemble des organisations professionnelles agricoles et agroalimentaires d'Auvergne-Rhône-Alpes.

L'ISARA conduit depuis plus de 30 ans des travaux pionniers sur l'agriculture biologique, l'agroécologie et les systèmes alimentaires durables (filières locales, filières régionales biologique, systèmes alimentaires du milieu). Par ces travaux l'objectif est de contribuer au développement de systèmes alimentaires capables de produire en quantités suffisantes des aliments de qualité, tout en préservant les ressources naturelles, en permettant au monde agricole de vivre décemment des fruits de son travail, en soutenant un développement territorial et en favorisant l'accessibilité à une alimentation de qualité pour l'ensemble de la population. Depuis plus de 10 ans, l'ISARA a placé l'agroécologie et les systèmes alimentaires durables au centre de sa politique de formation, de recherche et de développement, cet axe étant l'un des 2 domaines d'excellence établi pour son développement stratégique, le second domaine porte sur l'innovation et l'entrepreneuriat.

Pour répondre aux défis présents et futurs de l'agriculture et de l'alimentation du territoire mais aussi pour accompagner les développements du projet alimentaire territorial de la Métropole sur les thématiques de la constitution de filières agro écologiques (ou biologiques), de la justice alimentaire et de l'adaptation au changement climatique, il est proposé de conclure un nouveau partenariat avec l'ISARA sur la base des 3 axes de travail suivants :

- la reterritorialisation des filières et l'alimentation autour des connaissances et des outils développés dans le cadre des activités de recherche et de développement sur les systèmes alimentaires du milieu et pour les mettre en œuvre,

- l'accompagnement à la structuration d'une politique alimentaire territoriale durable et inclusive favorisant cette reterritorialisation de l'alimentation,

- l'adaptation des agricultures du territoire au changement climatique.

Plus particulièrement, en 2021, l'ISARA développera les actions suivantes :

- réaliser un état des lieux partagé entre parties prenantes permettant de développer des liens entre elles,
- mettre en place différents ateliers permettant le développement d'actions concrètes (contribuer aux ateliers organisés dans le cadre du Paty et organiser des ateliers complémentaires),
- accompagner de façon innovante quelques initiatives autour de ces différentes questions.

Trois thématiques seront travaillées dans chacune de ces actions :

- développer l'offre et la demande dans la filière Légumes en vue de la création de circuits de distribution relocalisés à l'échelle métropolitaine,
- améliorer l'accessibilité à une alimentation de qualité des populations précaires,
- comprendre le changement climatique sur l'aire métropolitaine et proposer des adaptations pour certaines productions.

Le coût de l'ensemble de ces actions pour l'année 2021 est estimé à 47 607 € TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 29 484 € TTC. Le plan de financement s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
volet 1 : construire et partager un état des lieux	14 772	autofinancement (38 %)	18 123
volet 2 : conduire des ateliers pour développer l'interconnaissance sur le territoire, partager les contraintes, construire des actions collectives	16 013	Métropole de Lyon (62 %)	29 484
volet 3 : coaching pour développer des projets et favoriser la résilience de l'alimentation et du territoire	16 822		
Total	47 607	Total	47 607

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 147 996 €, répartis comme suit :

- 41 550 € au profit de l'ARDAB,
- 25 480 € au profit de l'ADDEAR,
- 43 592 € au profit de l'association le réseau des AMAP AuRA,
- 4 000 € au profit de l'association Solidarité paysans Rhône-Alpes (01-69),
- 3 890 € au profit du service de remplacement du Rhône,
- 29 484 € au profit de l'ISARA,

dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 5 de la politique agricole de la Métropole, pour l'année 2021 et de la mise en œuvre de la stratégie agricole métropolitaine,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et respectivement l'ARDAB, l'ADDEAR, le réseau des AMAP AuRa, le service de remplacement du Rhône, solidarité paysans Rhône-Alpes (01-69) et l'ISARA, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses de fonctionnement en résultant, soit 147 996 € TTC, seront imputées :

- pour un montant de 76 962 € TTC sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174,
- pour un montant de 41 550 € TTC sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P27O5094A,

- pour un montant de 29 484 € TTC sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P32O5673.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 février 2021.